FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02/02/2024 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : **DIRECTION DE L'AGRICULTURE (DAG)**
2	LIBELLE DU POSTE : Ingénieur forestier – Responsable du pôle « Forêt » de la cellule « Forêt et aménagement rural » (FAR)
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE **:** A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE PROGRAMME : 962 02 — CODE POSTE : **9813** CENTRE DE TRAVAIL **:** 383 — PROGRAMME R.H : 965 02
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - Pirae
8	**FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :** L'ingénieur forestier, et responsable du pôle "Forêt" au sein de la cellule "Forêt et Aménagement rural" (FAR), est chargé de la conduite des programmes et des actions destinés à favoriser la production et la valorisation de la ressource ligneuse locale, ainsi que la protection et la restauration des forêts et des sols.

9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 4	1	1		2	

10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule forêt et aménagement rural
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste informatique / véhicule de service pour les déplacements extérieurs
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Déplacements pour des missions professionnelles dans tous les archipels de Polynésie française et à l'extérieur du territoire
13	**ACTIVITES PRINCIPALES :** - Participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du programme de travaux d'entretien et d'exploitation des plantations de pin des Caraïbes (notamment les inventaires, la cartographie et le monitoring des plantations de pins), du programme de plantation et de production de bois feuillu précieux pour l'ébénisterie et l'artisanat et du programme de relance du santal en Polynésie française ; - Elaborer un modèle de plan d'aménagement ; - Seconder le chef de cellule FAR dans la gestion des activités de la station administrative d'exploitation de traitement du bois ; - Concourir à la valorisation du bois local par une assistance technico-économique aux exploitants forestiers, aux transformateurs et aux porteurs de projets ; - Gérer la dotation annuelle de crédits déléguées au pôle « Forêt » de la cellule FAR pour assurer la conduite de ses programmes, de ses activités et préparer le projet de budget annuel de la section foret conjointement avec le chef de cellule ; - Participer à la promotion de la forêt et du bois dans le cadre d'actions de communication ; - Contribuer, avec ses homologues des centres de recherches nationaux et internationaux, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle de normes de qualité du bois local ; - Elaborer des règlements d'exploitation forestière, des travaux et des services forestiers ;

	- Mettre en place un cadre normatif relatif au développement et à la valorisation de la filière bois local (rédaction des projets de textes) ; - Réaliser des inventaires, des cartographies, des itinéraires techniques et monitoring pour les plantations d'essences autres que le pin + forêt naturelle ; - Participer au programme de la régénération de la cocoteraie et de la valorisation du bois sur la cocoteraie.

14	**ACTIVITES ANNEXES :** - Participer aux travaux de différents conseils, commissions ou comités concourant à la mise en œuvre des objectifs de développement forestier et/ou de la filière bois ; - Participer, à la demande des autorités de la Polynésie française, à des conférences dans son domaine de compétence, sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Ingénieur
16	SPECIALITE SOUHAITABLE **:** Forestier

S: Sensibilisation, **A**: Application; **E**: Expert

17	**COMPETENCES**	**S**	**A**	**E**
	Savoir :			
	- Connaissances en matière de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt			X
	- Connaissance du milieu forestier tropical insulaire ;			X
	- Connaissance du matériel bois et de la filière bois ;			X
	- Compétences en aménagement forestier (VRD, GC…) ;			X
	- Maîtrise des procédures administratives (passation de marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux, conventions, notes de présentation, communications, arrêtés, etc.) ;		X	
	- Maîtrise des textes réglementaires (code de l'aménagement, code de l'environnement, code des marchés publics) ;		X	
	- Maîtrise des outils comptables et budgétaires ;		X	
	- Bonne connaissance des spécificités de la Polynésie française.		X	
	Savoir-faire :			
	- Maîtrise des méthodes d'élaboration et de conduite de projets ;		X	
	- Esprit d'analyse et de synthèse ;		X	
	- Bonne pratique des outils de bureautique (Word, Excel)		X	
	- Capacités rédactionnelles ;		X	
	- Aptitude à faire appliquer les procédures mises en place et à faire des propositions pour les faire évoluer.		X	
	Savoir-être :			
	- Capacité à appréhender rapidement la stratégie du territoire pour la gestion et l'exploitation de ses ressources forestières ;		X	
	- Autonomie et esprit d'initiative ;		X	
	- Capacité à encadrer une équipe, sens du contact ;		X	
	- Capacité à écouter, négocier, convaincre, arbitrer et rechercher un équilibre entre les forces en présence ;			X
	- Sens de l'adaptation ;			X
	- Rigueur et disponibilité ;			X
	- Esprit d'équipe ;			X
	- Contacts humains.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience significative dans l'aménagement forestier, l'exploitation et la commercialisation du bois ou fonctions similaires

19	FORMATION D'ADAPTATION EVENTUELLE :

Mis en forme : Autoriser la ponctuation en retrait

	• Techniques de communications ; • Techniques managériales.

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum

Le Directeur	L'agent
Date :	Date :
Signature :	Signature :